



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 20/02/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	20/02/2024
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Jean-François CHARRAT, Sandra LIZANO, Gisèle VAUQUOY, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER, Frédéric BUISSON, Francine PIEULLE IKHLEF, Danielle ENJARLAN, Corinne BEAUDUEN, Nicole THEILLOUT, Eric BOURASSEAU, Stéfano BLANC
Absents	Julien GUERARD, Gérard MARIGNANE, Denis DUVAL, Jean-Philippe BERSIA, Muriel GILLET,
Procurations	Francis PAYAN à JF CHARRAT
Quorum	13 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h40
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Gisèle VAUQUOY a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<p>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</p>	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 20/02/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°1	Approbation du précédent conseil municipal
Débat	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 03/02/2024 Aucune remarque
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°2	Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire
Débat	<p>D ENJARLAN informe que la commune doit présenter des zones d'énergies renouvelables. Ces directives arrivent du ministère de la transition énergétique. La clôture du dossier doit être effective pour le 28/02/2024</p> <p>Plusieurs zones ont été définies : biomasse, photovoltaïque au sol, et en toiture, géothermie, solaire thermique, éolien</p> <p>La CC provence verdon nous a accompagné ainsi que le Parc du Verdon. Un zonage a été proposé. Nous avons proposé le projet communal du parc photovoltaïque, certains terrains communaux dont le futur garage des services techniques pour le photovoltaïque en toiture.</p> <p>Une concertation publique réduite a été effectuée à compter du 13/02/2024 en mairie avec une information sur les supports de communication.</p> <p>Nous avons eu 3 doléances.</p> <p>JF CHARRAT demande quels sont les objectifs de la définition de ces zones ?</p> <p>D ENJARLAN</p> <p>Le fait que la commune détermine ces zones va définir la dépense énergétique de la commune</p> <p>JF CHARRAT demande s'il y a des porteurs de projets</p> <p>D ENJARLAN répond qu'il y en a 3, privés</p> <p>JP BERSIA arrive à 18h52</p> <p>M GILLET arrive à 18h53</p> <p>G ROGIER explique que le projet du parc communal photovoltaïque est le seul ciblé, il y a quelques autres terrains communaux mais aujourd'hui sans projet</p> <p>Quelques hangars agricoles privés ont été proposés</p> <p>Les zones déterminées aujourd'hui sont des zones prioritaires</p> <p>JF CHARRAT est ce qu'on était obligé de délibérer maintenant ?</p> <p>G ROGIER répond que oui car nous avons le projet du parc photovoltaïque</p> <p>JF CHARRAT informe qu'il aurait été bien de réunir la commission pour déterminer ensemble l'objectif politique et proposer des zones</p> <p>G ROGIER explique qu'il était nécessaire que la commune détermine la zone du parc photovoltaïque, mais rien n'est figé, les zonages peuvent être revus</p> <p>D ENJARLAN explique qu'on devait garder la main sur notre territoire</p> <p>Présentation des zonages</p> <p>C BEAUDUEN demande si un particulier souhaite déposer un projet en toiture ?</p> <p>D ENJARLAN explique que si le projet est dans le périmètre ABF en effet ce</p>



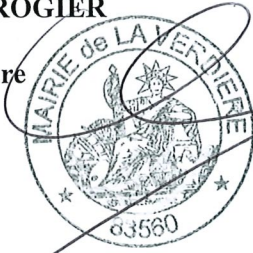
CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 20/02/2024 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	n'est pas possible, mais en dehors du périmètre ABF, les photovoltaïques en toitures pour les particuliers sont possibles
Vote	Pour : 13 Contre : JF CHARRAT, F PAYAN Abstention : C BEAUDUEN

PV arrêté le 20/02/2024 à 19h16

Gilles ROGIER

Le Maire



Gisèle VAUQUOY

Le secrétaire de séance